



CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Bureau du 15 juin 2026*

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU**  
**DE LA**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Attribution du marché n°2025-023DTIST – Travaux d'aménagement d'une voie douce entre le parc de Luccianella et le parc de Fornacina sur la commune de Furiani – Lot 1 « Terrassements, Génie Civil, réseaux »**

L'An Deux Mille Vingt Six, le 15 juin à 9h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

**Présents :**

Louis POZZO DI BORGIO, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Nathalie VALERY- GRAZIANI, Carulina COLOMBANI, Philippe CIMINO, Jean-Charles LEONARDI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre ORSINI, Michel ROSSI, Laurent PAPAIZIAN

**Pouvoirs :** Gilles SIMEONI à Louis POZZO DI BORGIO

**Absents :**

Guy ARMANET, Michel SIMONPIETRI

Nombre de membres composant le Bureau : 15

Quorum : 8

Votants : 13

Pour : 13

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, Président, ouvre la séance.

Bureau du 15 juin 2026

Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20260615-BUR-AG-26-039-DE  
Date de télétransmission : 22/06/2026  
Date de réception préfecture : 22/06/2026

**OBJET : Attribution du marché n°2025-023DTIST – Travaux d'aménagement d'une voie douce entre le parc de Luccianella et le parc de Fornacina sur la commune de Furiani – Lot 1 « Terrassements, Génie Civil, réseaux »**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 mars 2026, qui délègue attributions au Bureau dans le domaine de la commande publique :

- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres dont le montant est compris entre les seuils applicables aux procédures adaptées (MAPA) et les seuils de procédure formalisée prévus par le droit de la commande publique ;

Considérant la consultation lancée le 23 mai 2025 sous forme de marché à procédure adaptée ouverte, pour l'attribution du marché public n°2025-023DTIST – Travaux d'aménagement d'une voie douce entre le parc de Luccianella et le parc de Fornacina sur la commune de Furiani – Lot 1 « Terrassements, Génie Civil, réseaux » avec une date limite de réception des offres fixée au 23 juin 2025 à 13h00 ;

Vu l'analyse des offres et le rapport établi par la Direction des Travaux, de l'Ingénierie et des Services Techniques de la Communauté d'Agglomération de Bastia présenté au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

### **ATTRIBUE (À l'unanimité)**

Le marché public n°2025-023DTIST – Travaux d'aménagement d'une voie douce entre le parc de Luccianella et le parc de Fornacina sur la commune de Furiani – Lot 1 « Terrassements, Génie Civil, réseaux » à la société SAS ANTONIOTTI (SIRET 524 615 929 00048) sise 20290 BORGIO, pour un montant de 182 747,00 € HT ;

### **AUTORISE**

Le Président à signer le marché public correspondant, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

### **DIT**

Que les crédits sont prévus au budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia – AP 3023 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRÉSIDENT**

**LOUIS POZZO DI BORGIO**

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification**